

LE CHEF DU GOUVERNEMENT PROVISOIRE
DE LA REPUBLIQUE DU DAHOMEY

SOMMAIRE:

Nomination.

Présenté par le Directeur du Personnel,	VU	l'Ordonnance n°I/GPRD. du 28 Octobre 1963 portant dissolution d'institutions et formation du Gouvernement Provisoire de la République du Dahomey ;
	VU	la Loi n°59-2I/ALD. du 3I Août 1959 portant statut général de la Fonction Publique du Dahomey et les actes qui l'ont modifiée ;
Chief G.Pr.8	VU	le décret n°59-2I8 du 15 Décembre 1959 portant modalités communes d'application du statut général de la Fonction Publique du Dahomey et les actes qui l'ont modifié ;
JORD	I	
MEFP	I	VU le décret n°59-222 du 15 Décembre 1959 portant règlement sur la rémunération, les indemnités et avantages matériels divers alloués aux fonctionnaires des administrations et établissements publics de l'Etat et les actes qui l'ont modifié ;
DF	5	
DFr	I	
MEFAE	I	VU le décret n°62-46 du 2 Février 1962 portant statuts particuliers des Corps du Personnel du Cadre des Services Agricoles ;
DGF	I	
MEAC	I	VU la Loi de Finances n°62-38 du 3I Décembre 1962 ;
AGRO	2	VU le dossier de demande d'intégration dans le Corps des Conducteurs des Services Agricoles présenté par M. SOULIN ;
Trésor	I	
DC	2	SUR la proposition du Ministre de l'Agriculture et de la Coopération,
DI	I	
DB	I	
Pensions	2	
Intéressé	I	

D E C R E T E ;

ARTICLE 1er. - Conformément aux dispositions de l'article 38 du décret n°62-46 du 2 Février 1962, M. SOULIN Atounmi Timothée, titulaire du diplôme d'études agricoles du Second degré, est nommé dans le Corps des Conducteurs des Services Agricoles en qualité de Conducteur de 2ème classe, 1er échelon stagiaire.

L'intéressé est mis à la disposition du Ministre d'Etat, Chargé de l'Agriculture et de la Coopération, à Porto-Novo.

ARTICLE 2. - Les solde et accessoires de l'intéressé sont imputables sur le chapitre 308-03 article I, du budget national, exercice 1963.

ARTICLE 3. - Le présent décret, qui aura effet pour compter de la date de mise en route ou de prise de service de l'intéressé, sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République du Dahomey ./.

VU:

P. Le Ministre d'Etat, Chargé de la Fonction Publique & pd
Le Conseiller Technique

M. MOUDACHIROU

VU:

Le Ministre d'Etat, Chargé des Finances et des Affaires Economiques,

COLONEL Christophe SOGLO.-

VU:

P. Le Ministre d'Etat, Chargé de l'Agriculture et de la Coopération, & pd
le Chef de Cabinet :

VU:

Le Contrôleur Financier,

C. MIDAHUEN.

A. APITHY.